

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT DE CO₂ SOLUTIONS INC.

1. Dénomination et adresse de la société

CO₂ Solutions Inc. (« **CO₂ Solutions** » ou la « **société** »)
2300, rue Jean-Perrin
Québec, Québec
G2C 1T9

2. Date du changement important

Le 26 mai et le 5 juin 2015.

3. Communiqué

La société a diffusé un communiqué de presse le 26 mai et le 5 juin 2015 par l'entremise du groupe CNW relativement au changement important décrit ci-après.

4. Résumé du changement important

Le 26 mai 2015, CO₂ Solutions annonce son intention de réaliser un placement par voie de placement privé (le « **placement** »).

Le 5 juin 2015, CO₂ Solutions annonce la clôture du placement précédemment annoncé. Dans le cadre de la clôture du placement, la société a émis 15 218 400 unités (les « **unités** ») au prix de 0,25 \$ par unité, ce qui représente un produit brut total de 3 804 600 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire (une « **action ordinaire** ») et d'un bon de souscription (un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,35 \$ par action ordinaire jusqu'au 5 juin 2018.

Euro Pacific Canada inc. (« **EPC** »), premier placeur pour compte et teneur de livres, et Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. (« **IA** ») ont agi à titre de placeur pour compte (collectivement, les « **placeurs pour compte** ») dans le cadre du placement, conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre les placeurs pour compte et la société. Dans le cadre du placement, la société a payé aux placeurs pour compte une commission au comptant de 204 638 \$ et leur a émis 633 500 bons de souscription aux placeurs incessibles conférant aux placeurs pour compte le droit de souscrire à 633 500 unités au prix de 0,25 \$ l'unité jusqu'au 5 juin 2018.

La société compte affecter le produit net tiré du placement au financement de l'opération de son unité pilote établie à Salaberry-de-Valleyfield (Québec), à des négociations en cours avec de collaborateurs stratégiques ainsi qu'aux fins générales du fonds de roulement de la société.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de détention prévue par la loi de quatre (4) mois se terminant le 6 octobre 2015.

Comme il a déjà été annoncé le 26 mai 2015, certaines « personnes apparentées » à la société ont participé au placement et ont souscrit globalement 3 258 400 unités. La participation au placement de ces « personnes apparentées » constitue une « opération avec une personne apparentée » telle que définie dans le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« **Règlement 61-101** »). Le placement est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101 étant donné que ni la juste valeur marchande des titres émis aux initiés ni la contrepartie payée par les initiés n'excéderont 25 % de la capitalisation boursière de la société. La société n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement parce que les détails concernant la participation des personnes apparentées de la société n'étaient pas encore confirmés à ce moment.

5. Description circonstanciée du changement important

Veillez vous référer aux communiqués de presse ci-joint en Annexe A.

6. Application du paragraphe 2 de l'Article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction

Pour plus d'information, veuillez contacter M. Thom Skinner, vice-président principal, finances et chef de la direction financière de la société au (418) 842-3456.

9. Date de la déclaration

Le 5 juin 2015.

ANNEXE A

Communiqués de presse datés du 26 mai et du 5 juin 2015

Voir documents joints.



TSX-V: CST

Actions en circulation : 101 261 188

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solutions annonce un placement proposé

NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES

Québec (Québec), le 26 mai 2015 – CO₂ Solutions inc. (« **CO₂ Solutions** » ou la « **société** ») annonce son intention de réaliser un placement par voie de placement privé (le « **placement** ») pour un produit brut entre 3 millions de dollars et 5 millions de dollars. Aux termes du placement, la société va émettre des unités (les « **unités** ») au prix de 0,25 \$ par unité. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire (une « **action ordinaire** ») et d'un bon de souscription (un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,35 \$ par action ordinaire au cours des 36 mois qui suivront la date d'émission.

Euro Pacific Canada inc. (le « **placeur pour compte** ») agira à titre de premier placeur pour compte et teneur de livres dans le cadre du placement, conformément à une convention de placement pour compte à intervenir entre le placeur pour compte et la société.

À ce jour, sous réserve que la documentation nécessaire soit complétée, des indications d'intérêts de souscripteurs potentiels pour acquérir au moins 12 540 000 unités, pour un produit brut d'au moins 3 135 000 \$, ont été reçues.

La société compte affecter le produit net tiré du placement au financement de l'opération de son unité pilote établie à Salaberry-de-Valleyfield (Québec), à des négociations en cours avec de collaborateurs stratégiques ainsi qu'aux fins générales du fonds de roulement de la société.

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 5 juin 2015, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises, incluant l'approbation de la Bourse de croissance TSX, ainsi que la réalisation de toutes les conditions habituelles de clôture qui seront prévues dans une convention de placement pour compte. Tous les titres qui seront émis dans le cadre du placement seront émis conformément aux dispenses des exigences de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et feront l'objet d'un délai de conservation de quatre (4) mois prévu par la loi à compter de la date de clôture du placement.

La société prévoit que certaines « personnes apparentées » à la société participeront au placement. La participation au placement de ces « personnes apparentées » constituera une « opération avec une personne apparentée » telle que définie dans le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« **Règlement 61-101** »). La société anticipe que le placement sera dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101 étant donné que ni la juste valeur marchande des titres émis aux personnes apparentées ni la contrepartie reçue pour ces titres par les personnes apparentées n'excèdent 25 % de la capitalisation boursière de la société.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis (au sens donné à l'expression

U.S. persons dans le « Regulation S » pris en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée).

Mise à jour sur les activités

La société compte divulguer ses résultats pour le troisième trimestre terminé le 31 mars 2015 avant la fin du mois de mai 2015, suite à leur approbation par le conseil d'administration. La société prévoit que les résultats pour le troisième trimestre terminé le 31 mars 2015 seront conséquents avec les résultats de la société pour des périodes historiques comparables.

À propos de CO₂ Solutions

CO₂ Solutions est une société innovatrice dans le domaine de la capture du carbone à l'aide d'enzymes et elle travaille activement au développement et à la commercialisation d'une technologie pour les sources stationnaires de pollution au carbone. La technologie de CO₂ Solutions réduit les coûts associés à la capture, séquestration et réutilisation du carbone pour en faire un outil viable de réduction du CO₂ et permettre à l'industrie de transformer ces déchets en produits commercialisables. CO₂ Solutions a bâti un vaste portefeuille de brevets reliés à l'utilisation de l'anhydrase carbonique, ou des analogues de celui-ci, pour la capture postcombustion efficace du dioxyde de carbone au moyen de solvants aqueux à faible énergie. Pour plus de renseignements, consultez le site www.co2solutions.com.

À propos de Euro Pacific Canada inc.

Euro Pacific Canada inc. est une société de courtage de plein exercice en valeurs mobilières inscrite auprès de l'OCRCVM ayant son siège social à Toronto, avec des bureaux à Montréal, Vancouver et Tokyo, au Japon. L'entreprise propose une plateforme intégrée de recherches sur l'économie et les actions, des services institutionnels de vente et de négociation, des services bancaires d'investissement et des services aux clients privés.

Énoncés prospectifs de CO₂ Solutions

Certains énoncés du présent communiqué peuvent être de nature prospective. Ces énoncés font référence à des activités à venir ou aux résultats économiques futurs de CO₂ Solutions et reflètent les hypothèses et attentes actuelles de la direction de la société. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué incluent plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les modalités du placement, la réussite du placement, l'utilisation du produit par la société et l'échéancier prévu pour la clôture du placement. Les facteurs susceptibles de faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les énoncés prospectifs incluent, mais sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir l'approbation de la Bourse de croissance TSX relativement au placement, la conjoncture économique et commerciale en général et les difficultés du marché, de même que les risques décrits dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR. Il n'y a aucune garantie que le placement sera complété tel que décrit, ni même qu'il sera mené à terme. Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité indue à de tels énoncés prospectifs. CO₂ Solutions ne s'engage d'aucune façon à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de faits nouveaux ou autrement, sous réserve des exigences de la loi applicable.

Relations avec les investisseurs et les medias :

Thom Skinner
418-842-3456, poste 223
thom.skinner@co2solutions.com
www.co2solutions.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.



TSX-V : CST

Actions en circulation : 116 604 591

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solutions annonce la clôture du placement

NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES

Québec (Québec), le 5 juin 2015 – CO₂ Solutions inc. (« **CO₂ Solutions** » ou la « **société** ») annonce la clôture du placement par voie de placement privé (le « **placement** ») précédemment annoncé. Dans le cadre de la clôture du placement, la société a émis 15 218 400 unités (les « **unités** ») au prix de 0,25 \$ par unité, ce qui représente un produit brut total de 3 804 600 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire (une « **action ordinaire** ») et d'un bon de souscription (un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,35 \$ par action ordinaire jusqu'au 5 juin 2018.

Euro Pacific Canada inc. (« **EPC** »), premier placeur pour compte et teneur de livres, et Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. (« **IA** ») ont agi à titre de placeur pour compte (collectivement, les « **placeurs pour compte** ») dans le cadre du placement, conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre les placeurs pour compte et la société. Dans le cadre du placement, la société a payé aux placeurs pour compte une commission au comptant de 204 638 \$ et leur a émis 633 500 bons de souscription aux placeurs incessibles conférant aux placeurs pour compte le droit de souscrire à 633 500 unités au prix de 0,25 \$ l'unité jusqu'au 5 juin 2018.

La société compte affecter le produit net tiré du placement au financement de l'opération de son unité pilote établie à Salaberry-de-Valleyfield (Québec), à des négociations en cours avec de collaborateurs stratégiques ainsi qu'aux fins générales du fonds de roulement de la société.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de détention prévue par la loi de quatre (4) mois se terminant le 6 octobre 2015.

Comme il a déjà été annoncé le 26 mai 2015, certaines « personnes apparentées » à la société ont participé au placement et ont souscrit globalement 3 258 400 unités. La participation au placement de ces « personnes apparentées » constitue une « opération avec une personne apparentée » telle que définie dans le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« **Règlement 61-101** »). Le placement est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101 étant donné que ni la juste valeur marchande des titres émis aux initiés ni la contrepartie payée par les initiés n'excéderont 25 % de la capitalisation boursière de la société. La société n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement parce que les détails concernant la participation des personnes apparentées de la société n'étaient pas encore confirmés à ce moment.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis (au sens donné à l'expression

U.S. persons dans le « Regulation S » pris en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée).

À propos de CO₂ Solutions

CO₂ Solutions est une société innovatrice dans le domaine de la capture du carbone à l'aide d'enzymes et elle travaille activement au développement et à la commercialisation d'une technologie pour les sources stationnaires de pollution au carbone. La technologie de CO₂ Solutions réduit les coûts associés à la capture, séquestration et réutilisation du carbone pour en faire un outil viable de réduction du CO₂ et permettre à l'industrie de transformer ces déchets en produits commercialisables. CO₂ Solutions a bâti un vaste portefeuille de brevets reliés à l'utilisation de l'anhydrase carbonique, ou des analogues de celui-ci, pour la capture postcombustion efficace du dioxyde de carbone au moyen de solvants aqueux à faible énergie. Pour plus de renseignements, consultez le site www.co2solutions.com.

À propos de Euro Pacific Canada inc.

Euro Pacific Canada inc. est une société de courtage de plein exercice en valeurs mobilières inscrite auprès de l'OCRCVM ayant son siège social à Toronto, avec des bureaux à Montréal, Vancouver et Tokyo, au Japon. L'entreprise propose une plateforme intégrée de recherches sur l'économie et les actions, des services institutionnels de vente et de négociation et des services aux clients privés.

Énoncés prospectifs de CO₂ Solutions

Certains énoncés du présent communiqué peuvent être de nature prospective. Ces énoncés font référence à des activités à venir ou aux résultats économiques futurs de CO₂ Solutions et reflètent les hypothèses et attentes actuelles de la direction de la société. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué incluent plus particulièrement, mais sans s'y limiter, l'utilisation du produit par la société. Les facteurs susceptibles de faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les énoncés prospectifs incluent, mais sans s'y limiter, la conjoncture économique et commerciale en général et les difficultés du marché, de même que les risques décrits dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR. Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité indue à de tels énoncés prospectifs. CO₂ Solutions ne s'engage d'aucune façon à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de faits nouveaux ou autrement, sous réserve des exigences de la loi applicable.

-30-

Relations avec les investisseurs et les medias :

Thom Skinner
418-842-3456, poste 223
thom.skinner@co2solutions.com
www.co2solutions.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.